



REGLEMENT INTERIEUR GIP NOE

2015-2016

Coordonnées :

Portable : 06 09 90 83 28

e-m@il : gipnoe@hotmail.fr

1. Présentation

Le G.I.P NOE est une structure d'accueil fonctionnant autour du temps scolaire, avant, après l'école, le midi avec cantine, les mercredis, et certaines petites vacances et grandes vacances (ACM = Accueil Collectif de Mineurs).

L'accueil périscolaire suit la même réglementation qu'un centre de loisirs sans hébergement.

✚ L'Accueil Collectif de Mineurs (centre de loisirs) est conçu pour les enfants de 3 à 12 ans.

✚ Le temps de midi, en période scolaire, est réservé aux enfants âgés de 3 à 6 ans (enfant du CP inclus) scolarisés dans l'école primaire (élémentaire et maternelle) de Colombey-les-Belles.

La direction de l'école est associée au fonctionnement du service.

2. Règles générales de fonctionnement

Toute fréquentation du GIP NOE nécessite une inscription au préalable. Le centre n'acceptera pas les enfants dont le dossier d'inscription n'aura pas été remis à la direction au plus tard le premier jour de fréquentation du centre.

Les dossiers d'inscription sont à retirer dans l'une des six mairies du groupement scolaire (Colombey les Belles, Bagneux, Barisey la côte, Dolcourt, Selaincourt, Thuilley aux Groseilles) ou sur demande :

- A la directrice
- ou aux animatrices

Les parents doivent communiquer, lors de l'inscription, l'ensemble des informations demandées en annexe « pièces à fournir ».

Toute personne habilitée à venir chercher l'enfant devra présenter une pièce d'identité.

Aucun enfant ne sera remis à une personne de moins de 13 ans sans autorisation écrite des parents, avec **l'obligation de prévenir** dans la journée et par **MAIL ET téléphone**, au cas où quelqu'un d'inhabituel viendrait chercher l'enfant (grand-mère, tante, oncle amis,.....), **même si** la personne figure dans la liste des personnes potentielles. Pièce d'identité à présenter par la personne au dans ce cas....

Un enfant fiévreux ou atteint d'une maladie contagieuse ne pourra être accepté.

La direction du GIP se réserve le droit de refuser l'inscription d'enfants afin de répondre aux règles de sécurité et de confort.

Les parents s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement intérieur.

Pour les enfants atteints de troubles de la santé (allergie, manque d'autonomie,...), l'admission sera possible, après l'avis favorable d'un médecin scolaire, dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) concerté avec le GIP NOE et le prestataire qui fournit les repas, et, selon les cas, sous condition de la présence d'un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS).

3. Capacité d'accueil

L'accueil est limité en nombre d'enfants selon la capacité des locaux et de l'encadrement.

Matin : 34 (10+10+14)	Midi : 40 (10x4)	Après-midi : 48 (20+28)	Mercredi : 28 (8+8+12)	Vacances : variable (de 28 à 60 selon les périodes)
--------------------------	---------------------	----------------------------	---------------------------	---

4. Lieu d'accueil et horaires d'ouverture

- **Lieu d'accueil**

A Colombey-les-Belles :

32 Rue de la MAROSSE, bâtiment d'accueil périscolaire

- **Horaires d'ouverture**

Périscolaire **lundi, vendredi** :

7h00*-8h20, 11h30-13h30, 15h45-18h30

Périscolaire **mardi, jeudi**:

7h00*-8h20, 11h30-13h30, **17h15**-18h30

Périscolaire **Mercredi** :

7h00*-8h20 (matin), 11h30-13h30 (forfait repas) ou 11h30-18h30 (forfait repas+ après-midi) ou 13h30-18h30 (forfait après-midi)

Centre de loisirs : 7h30-18h30 (Début des activités vers 9h)

NAP les **mardis** et **jeudi**:

15h45-17h15

***Sur demande** dans un délai de **48 heures**.

L'accueil en périscolaire du matin et du soir se fera à la carte, chaque enfant peut arriver et repartir à un créneau horaire différent en fonction du rythme de travail de ses parents.

5. Calendrier des présences et absences

Rappel :

La prise en charge d'un enfant dont le dossier n'aurait pas été déposé sera refusée.

Planning fixe :

Les familles déterminent les jours de présence de leur(s) enfant(s) pour l'année. Ce calendrier peut être modifié exceptionnellement pour des motifs importants.

Planning non fixe :

Les familles déterminent les jours de présence de leur(s) enfant(s) par un planning mensuel (à remettre en fin de mois pour le mois suivant) ou au moins 48 heures à l'avance pour des motifs particuliers.

Un planning à photocopier se trouve en annexe « planning ».

Toute absence, quel qu'en soit le motif, doit être signalée au directeur du GIP, au moins **48 heures** à l'avance ; sauf maladie, sur présentation d'un certificat médical.

- **En cas d'absence non prévenue dans les délais, les heures prévues ainsi que les repas seront facturées.**

Pour les vacances, l'inscription ou l'annulation doit être confirmée 1 semaine avant le début des vacances.

- **En cas d'absence non prévenue dans ce délai, sauf cas exceptionnel, la période sera facturée.**

6. Encadrement

L'encadrement du GIP se compose :

- D'une directrice
- D'animateurs (trices)

- ☒ Occasionnellement d'animateurs (trices) stagiaires ou titulaires (notamment pendant les vacances).

7. La restauration (cantine et goûter)

La cantine est réservée aux enfants de 3-6 ans (enfant au CP inclus si la capacité d'accueil le permet).

Si en cours d'année, le nombre d'enfants accueillis par le G.I.P est supérieur à la capacité d'accueil autorisée (40 enfants autorisés), les enfants en classe de CP devront prendre leur repas à la cantine primaire, service géré par le S.I.E.E.P.

Les repas sont fournis par le collège Jacques Gruber de Colombey les belles.

Le mercredi et les A.C.M, le Syndicat Mixte du Grand Toulinois livre les repas à l'accueil périscolaire.

La composition des menus est sous la responsabilité des prestataires de restauration.

- ✚ Aucune absence de produit allergisant ne peut être garantie.

Des menus spécifiques pourront être proposés aux enfants allergiques dans le cadre d'un PAI ou pour des raisons confessionnelles (cf. article 2 règles générales de fonctionnement, ci-dessus), si cela est possible pour le prestataire.

Les familles déterminent les jours de présence de leur(s) enfant(s) par un planning, transmis soit en fin de mois pour le mois suivant ou le vendredi matin pour la semaine suivante.

Toute annulation non prévue au moins 48 heures à l'avance sera facturée.

- ✚ **Le goûter de l'après-midi, hors NAP, sera fourni par le GIP et facturé 0,5 euro par goûter, facturé mensuellement avec la facture de périscolaire. (*Sauf le mercredi : le goûter est inclus dans le « forfait »*).**

8. Activités

Le projet éducatif et le projet pédagogique, peuvent être consultés auprès de la Direction.

9. Tarifs Facturation et règlement

- ❖ **La cotisation annuelle 2015-2016, est fixée à 10 euros par famille** (droit d'entrée GIP, frais de dossier, traitement inscription....), non remboursable.
- ❖ Tous les temps d'accueils sont payants.

Pour les accueils périscolaires, la facture sera établie chaque début de mois, celle-ci récapitule :

- le nombre d'heures de garde,
- de goûters,
- de mercredi,
- de repas pris par l'enfant.

Pour les NAP le règlement se fera en intégralité à l'inscription à un cycle (cf. para. 12)

Tout quart d'heure commencé sera dû.

La facture devra être réglée avant le dix du mois.

Le règlement interviendra à réception de la facture par :

Chèque libellé à l'ordre du G.I.P Noé

- ou par ticket CESU ou espèces auprès de la direction
- ou par courrier à l'adresse suivante : G.I.P NOE, En mairie de Colombey Les Belles, 5 rue Alexandre III, 54170 Colombey les belles

Lors des inscriptions aux centres de loisirs (durant les vacances), un versement d'arrhes représentant 20 % du tarif de base est demandé. Sans ce versement, l'inscription de votre enfant ne sera pas validée. (Chèques vacances acceptés)

Les allocataires de la CAF peuvent bénéficier d'aides :

TARIFS ET AIDES CAF 2015

Aide Collective de la CAF 54 (pour les Allocataires) 	Prix brut familles résidentes des GIP	Allocataires CAF Prestation de services Déjà déduite sur votre facture	Aide du G.I.P NOE Familles dont le QF<800€ (fournir justificatif)	Prix brut Familles résidants dans une commune qui ne finance pas les GIP
L'heure	2.82 €	0.52 €	0.10 €	2.92 €
Temps de midi repas compris	6.00 €	0 €	0.30 €	7.40 €
Mercredi midi + A-M	16.04 €	2.08 €	0.20 €	17 €
Mercredi après-midi	10.54 €	2.08 €	0.20 €	11 €
Journée de vacances	22.16 €	4.16 €	0.40 €	23.16 €
Semaine Vacances sans repas 7h30-12h00 ou 13h30-18h30	38.90 €	10.40 €	1 €	40.40 €
Semaine vacances 5 jours avec repas	84.80 €	20.80 €	2 €	88.80 €

Sans un justificatif de la CAF aucune déduction ne pourra être appliquée. En cas de changement de Quotient familial, il convient d'en informer le GIP.

Le GIP se réserve le droit de demander un supplément en fonction de la sortie ou de l'activité organisée le mercredi.

- ✚ L'accueil d'un enfant non prévu, ou la prise en charge par le GIP d'un enfant à la sortie de l'école en raison de l'absence d'une personne responsable, entrainera une facturation à la demi-heure, au taux sans réduction.

En cas de réclamation, il convient de s'adresser au Directeur du GIP.

Toute contestation concernant un pointage ou le montant de la facture doit être faite dans le mois suivant son émission. Au-delà, aucune contestation n'est recevable et aucune régularisation n'est possible.

Tout retard de règlement entrainera la mise en place d'une procédure de recouvrement de la (des) facture (s).

En cas de non-paiement dans les délais impartis, le GIP se réserve le droit de procéder à l'exclusion de l'enfant de l'accueil.

10. Responsabilités et Assurances

La famille apporte la preuve d'un contrat de responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident, jointe à la fiche de renseignement annuelle.

Le GIP décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration d'objets personnels pouvant survenir durant les périodes d'accueil.

Les animateurs ne sont pas autorisés à donner des médicaments durant la période d'accueil, même avec un certificat médical, sauf en cas de **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)** dûment contractualisé entre la Commune, la médecine scolaire, le directeur et les parents de l'enfant concerné.

En cas d'urgence, les animateurs sont autorisés à prendre toute mesure conservatoire nécessitée par l'état de santé de l'enfant. Les parents sont prévenus dans les meilleurs délais.

La présence physique dans les locaux des parents (ou de la personne chargée par les parents de récupérer l'enfant) dégage le personnel de la responsabilité envers l'enfant confié.

Les enfants bénéficiant d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (A.V.S.), sur le temps périscolaire, sont sous la responsabilité du service périscolaire mais également sous la responsabilité de leur A.V.S.

11. Règles de vie et sanctions

Des règles de vie doivent être respectées par tous à l'intérieur de l'accueil périscolaire.

L'enfant doit :

- Rester dans l'enceinte des bâtiments ;
- Respecter ses camarades, les adultes présents, le mobilier, les locaux, le matériel servant aux activités, les consignes données, y compris en matière d'hygiène ;
- Etre calme ;

L'enfant ne doit pas :

- Mettre en danger sa sécurité et celle des autres ;

- Manquer de respect envers les autres enfants ou un adulte ;
- Bousculer ses camarades.

Dans le cas où un enfant se signifierait par sa mauvaise conduite de façon répétée ou mettrait en danger sa propre sécurité ou celle des autres, le GIP peut adresser un premier avertissement aux parents. Une rencontre avec la famille peut être proposée pour évoquer les difficultés de l'enfant, et l'accompagner dans son processus de socialisation dans le cadre de la collectivité.

En cas de dégradation de la situation, l'enfant peut être exclu temporairement après notification écrite de la date et de la durée du renvoi adressée aux parents.

Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration et devront rembourser le matériel détérioré.

12. Les NAP

Les Nouvelles Activités Périscolaires proposées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires sont payantes. Le tarif est fixé par le GIP. Les NAP se dérouleront par cycle, le mardi et le jeudi de 15h45 à 17h15.

Les parents doivent obligatoirement remplir une fiche d'inscription. L'inscription n'est effective qu'à la réception d'un dossier complet (*pour les enfants déjà inscrits au GIP seul le formulaire d'inscription et le règlement sont à remettre au GIP*) et du règlement intégral d'un cycle. Ce règlement est non remboursable et doit être versé dans sa totalité lors de l'inscription.

Il n'y a **pas d'accueil périscolaire durant les NAP**, un enfant non-inscrit aux NAP, ne sera donc pas pris en charge par l'équipe d'animation.

L'inscription aux NAP est soumise à l'acceptation du règlement complet du GIP.

Tout changement relatif à l'inscription fera l'objet d'une demande écrite adressée à la directrice du GIP.

Toute absence doit être justifiée auprès de la directrice par mail (gipnoe@hotmail.fr) et par téléphone : 06-09-90-83-28

En cas d'absence aucun remboursement ne sera effectué.

Les parents s'engagent à respecter les horaires et à venir chercher les enfants à la fin des NAP. En cas de retard l'enfant sera confié à l'accueil périscolaire, avec une facturation de 2 € 82 du créneau de garderie.

Aucune sortie n'est autorisée avant la fin des NAP, sauf exception et de manière anticipée.

13. Traitement médical

Les personnels du GIP ne sont pas autorisés à donner quelque traitement médical qu'il soit aux enfants.

Si un enfant doit être l'objet d'un traitement nécessaire pendant les heures d'accueil, un **PAI** doit être établi entre les parents, le médecin traitant, la présidente du GIP, la directrice du GIP.

14. Exclusion de l'enfant

L'accès au GIP sera interdit :

- Si le dossier d'inscription est incomplet ou manquant
- En cas de comportement de l'enfant ayant entraîné déjà 2 exclusions temporaires
- Non règlement de plus de 2 factures

Le présent règlement est à conserver par les parents.

Fait à Colombey-les-Belles, le 30 juin 2015.

La Présidente du GIP,
Madame Annie Florentin.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Nous soussignés, M. Mme

Parents de(s) l'enfant(s).....

Certifions avoir lu l'intégralité du règlement intérieur du GIP NOE et de nous y conformer.

Fait à , le

Signatures des parents

Annexe : Calendrier d'ouverture lors des vacances (ACM) du GIP

NOE et GIP EVA 2015/2016 :

	AUTOMNE 2015	Noël 21/12/15 au 03/01/2016	HIVER 2016	PRINTEMPS 2016	Juillet 2016	Août 2016
GIP EVA Ochey	19 au 23/10/2015	Fermé	8 au 12/02/2016	04/04 au 8/04/2016	06/07 au 29/07/2016	Fermé
GIP NOE Colombey	26 au 30/10/2015	Fermé	15 au 19/02/2016	11 au 15/04/2016	Fermé	1 au 26/08/2016

Soit la 1^{ère} semaine des petites vacances et le mois de juillet pour le GIP EVA et la 2^{ème} semaine des petites vacances et le mois d'août pour le GIP NOE (*Sous réserve de changement des dates de vacances par l'inspection académique ZONE B, ou problème d'organisation de l'un des GIP*)

Annexe : Pièces à fournir

- Fiche d'inscription remplie et signée
- Coupon réponse acceptation du règlement
- Attestation d'assurance (responsabilité civile + responsabilité individuelle accident + extrascolaire)
- Photocopie d'un justificatif CAF (Ex : attestation droits)
- Photocopie de l'attestation « Aides aux temps libres » de la CAF 2014 puis 2015
- Copie des vaccinations avec le nom de l'enfant inscrit sur le carnet de santé avant de faire les photocopies
- Une photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription
- En cas de garde exclusive de l'enfant, fournir une copie du jugement du tribunal.



L'absence d'une pièce dans le dossier d'inscription entraîne la non prise en charge de l'enfant par le GIP.

Annexe PLANNING (à photocopier)

Nom, Prénom de l'enfant :

Classe à la rentrée 2015 :

Tableau simplifié pour les plannings « fixes »

Jours / créneaux	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin : 7h00-8h20					
Midi : 11h30-13h30			Cocher le forfait <input type="checkbox"/> midi * <input type="checkbox"/> A-M ** <input type="checkbox"/> midi + A-M***		
SOIR : 15h45-18h30		A partir de 17h15		A partir de 17h15	
NAP : 15h45-17h15 (mardis et jeudis)					

PLANNING Non Fixe GIP NOE 2015/2016

Planning à donner dès qu'il est prêt à la direction (au plus tard en fin de mois, ou le vendredi matin pour la semaine suivante)

Nom et prénom(s) de(s) (l') enfant(s) :

Mois de :	PERISCOLAIRE			NAP Mardi et jeudi	MERCREDI (cocher votre forfait)		
Merci de cocher les cases ou l'enfant(s) sera présent. Jours	Matin 7h00- 8h20	Midi 11h30- 13h30	Après-Midi 15h45-18h30 Avec heure approximative de départ	15h45- 17h15	*Midi 11h30-13h30 venir chercher l'enfant pour 13h30	**Forfait après-midi de 13h30 à 18h30	***Forfait midi + après-midi 11h30- 18h30
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							

